

CIRCULAIRE DE RENTREE 2017

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Dans la lignée de la journée St Marcellin Champagnat (le 6 juin), et dans le cadre de notre année jubilaire pendant laquelle nous fêtons nos 130 ans, nous souhaitons emprunter plus particulièrement lors cette année 2017-2018 *l'esprit de famille et de fraternité* propre à Champagnat.

« *Frères, d'une même famille* », il incombe à chacune et chacun, dans la position/fonction qui est la sienne, de porter sur l'Autre, son prochain, un regard fraternel empli d'envie d'ouverture, de découverte, de rencontres en vérité, et d'estime mutuelle.

C'est bien la qualité de la relation qui est au cœur de notre Maison.

Au-delà des attentes convenues et nécessaires que sont le respect et la tolérance, c'est une conversion des cœurs, un changement de Regard (et non pas de point de vue), le regard du cœur (« *car on ne voit bien qu'avec le cœur* »! - Antoine de St Exupéry) qui sont espérés et attendus de chacun.

Notre Maison, pour déployer son projet et faire advenir chacun se doit de viser haut pour aller loin et ainsi mettre en œuvre les intuitions de Marcellin Champagnat.

Si nous souhaitons cultiver les intelligences de chacun, développer ses talents et lui permettre de mieux s'ouvrir au monde pour réussir, c'est parce qu'il a dans le cœur une perle précieuse qui consiste pour chacun à trouver sa vocation, et « *un appel qui fait qu'il ne se contente jamais d'être ce qu'il est, mais qu'il brûle d'envie d'être toujours plus libre, d'avoir plus de possibilités de s'exprimer, de créer, d'aimer* » (Père Jean-Marie Petitclerc).



**La Famille Champagnat au Rosey, à Marlies
6 juillet 2017**

Ce n'est pas simplement l'individu, le citoyen, mais la **Personne** de chacun qui est ainsi invitée à se révéler pleinement en s'engageant avec audace et volonté dans sa formation globale. **Nous formons à St Marcellin Champagnat des Hommes et des Femmes droits, dignes, debout et préparés à la Vie.**

« *Mieux vaut une tête bien faite que bien pleine* » comme l'écrivait Michel Eyquem de Montaigne.

Sébastien Palle
Chef d'établissement coordinateur

A la rentrée, après les six mois de travaux de mises aux normes et d'accessibilité, nous serons heureux de vous accueillir dans nos bâtiments. Des plafonds et luminaires ont été remplacés dans six salles de classes, des toilettes PMR ont été réalisées dans les blocs sanitaires, un ascenseur a été installé, une rampe d'accès a été construite. L'entrée principale de l'établissement sera donc dorénavant côté cour maternelle, les élèves de primaire traverseront ensuite un passage couvert (ancienne salle des personnels) pour rejoindre la cour primaire.

Cette année, notre école comptera 14 classes, 4 maternelles et 10 élémentaires. La BCD se trouvera au RDC, dans la classe mitoyenne entre les maternelles et les primaires.

Différents projets pédagogiques de cycle donneront du sens aux apprentissages, des échanges de service entre classes, des intervenants sportifs ou culturels permettront à chaque élève de grandir et de réussir.

Les ateliers Chorale, Chinois et Echecs seront également reconduits. Les inscriptions à ces diverses propositions se feront à la rentrée.

Vous trouverez dans ce courrier diverses informations nécessaires à la rentrée 2017.

Je vous souhaite, avec toute l'équipe pédagogique et éducative, de très bonnes vacances et vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en mon dévouement entier.

Richard Blanchard
Chef d'établissement



INFORMATIONS PRA TIQUES

Les listes des classes seront affichées le lundi 4 septembre au matin, jour de la rentrée. L'école fonctionne sur 4 jours : lundi - mardi - jeudi et vendredi avec les horaires suivants :

Matin :

8h25 à 12 h

Après-midi :

13h45 à 16h15



Groupe scolaire Saint Marcellin Champagnat
(Ecole-Collège) Rue Jules Ferry - 42110 FEURS
☎ 04 77 26 47 69 ☎ 04 77 26 12 68
✉ ecole-champagnat@wanadoo.fr
www.groupe-scolaire-champagnat.fr



Les élèves de Toute Petite Section (nés en 2015) ne rentreront que le jeudi 7 septembre. Pensez à mettre le nom de l'enfant sur son cartable et sur les vêtements qu'il porte. Pensez aussi à son goûter.

Pour la sieste, prévoir sucette, doudou ou autre objet dont l'enfant a besoin.

Pour les PS, MS et GS, les enfants sont accueillis dans les classes à partir de 8h25.

La sortie commence dès 11 h 55 : chaque enfant est récupéré dans sa classe par une personne habilitée à le prendre ; en cas de nouvelle personne, bien penser à le signaler.

Afin de mieux accueillir les élèves du cycle II : CP et CE1, nous proposons une rentrée différée, elle aura lieu à 9h dans la cour des primaires.

Pour le cycle III : CE2, CM1 ; CM2, le jour de la rentrée, les élèves se réuniront sous le préau où ils seront appelés, à 8h25.

GARDERIES-ETUDES

Une garderie est assurée dès 7h30 le matin et à partir de 13h15 l'après-midi.

Pour les maternelles : Le soir, garderie de 16h15 à 18h30 (prix : 2 € à partir de 17h). Il est impératif de venir à 18h30 dernier délai pour récupérer votre enfant par respect envers la personne qui le garde.

Organisation du temps d'étude pour les primaires :

16h15 - 16h50	Récréation	
16h50 - 18h	Etude dirigée	Prix 2€ (à partir de 17h)
18h - 18h30	Garderie	

Les études se dérouleront pour les CP/CE1, dans la salle Pastorale (ancienne Bibliothèque), au premier étage durant toute l'année scolaire et pour les CE2/CM, dans la classe des CE1 A (Mme Michel), pour le premier trimestre.

Le règlement des garderies se fera à l'avance par l'achat de cartes de 10 ou de 20 ou à l'unité. Pour éviter les pertes, ces cartes resteront à l'étude ou garderie et seront « tamponnées » à chaque présence.

L'achat de ces cartes se fera au secrétariat. Elles porteront mention du nom de l'élève.

CONTACTS

Nous sommes joignables Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h30 à 12h45 puis de 13h45 à 18h30.

Madame Chantal DENIS, secrétaire, assure un accueil pour les divers règlements (cantine, garderie, étude, contribution scolaire) du lundi au vendredi de 8h à 12h45.

Secrétariat : 04 77 26 47 69 ecole-champagnat@wanadoo.fr
Le chef d'établissement : 04 77 26 47 69 ecole-champagnat-direction@orange.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Cette année, les élèves de l'école disposeront tous d'une carte de cantine que vous pourrez charger en repas. Ces cartes seront conservées dans les classes.

Vous transmettez votre règlement auprès de la secrétaire ou dans la boîte aux lettres « restaurant scolaire » disposée dans le passage entre les deux cours par chèque bancaire (à l'ordre de l'OGEC) d'un montant correspondant au nombre de repas souhaités.

Pour les classes maternelles, les parents devront inscrire leurs enfants sur les fiches mensuelles disposées à l'entrée de chaque classe.

Pour les classes CP, les parents devront inscrire leurs enfants sur les fiches mensuelles disposées dans le couloir entre les deux cours.

Pour les classes primaires, les élèves indiquent, le jour même, s'ils restent déjeuner, à leur enseignant.

Les cartes seront débitées à chaque passage au restaurant scolaire.

Le prix des repas restent inchangés :

Maternelle : 4,15 € le repas.

Primaire : 4,55 € le repas.

Merci de comptabiliser le nombre de repas de votre enfant afin de recharger la carte. Au bout de cinq repas manquants, l'enfant ne sera pas admis à la cantine.

Les menus sont affichés à l'école et sont mis en ligne sur le site internet de l'école.

S'il vous reste des tickets de cantine, merci de passer au secrétariat, nous vous les créditerons sur la carte de votre enfant.



Groupe scolaire Saint Marcellin Champagnat
(Ecole-Collège) Rue Jules Ferry - 42110 FEURS
☎ 04 77 26 47 69 ☎ 04 77 26 12 68
✉ ecole-champagnat@wanadoo.fr
www.groupe-scolaire-champagnat.fr



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2016-2017

RENTREE	Lundi 4 septembre 2017
TOUSSAINT	Vendredi 20 octobre 2017 au Lundi 6 novembre 2017
NOEL	Vendredi 22 décembre 2017 au Lundi 8 janvier 2018
HIVER	Vendredi 9 février 2018 au Lundi 26 février 2018
PRINTEMPS	Vendredi 6 avril 2018 au Lundi 23 avril 2018
ETE	Mercredi 4 juillet 2018 (après la classe)

Il y aura école le mercredi 2 mai (en remplacement du lundi 30 avril) pour le pont du 1^{er} mai et le mercredi 9 mai (veille de l'Ascension, en remplacement du vendredi 11 mai) pour le pont de l'Ascension.

CATECHESE

La paroisse Saint Paul en Forez Donzy vous invite à **PARTIR EN FAMILLE** pour une initiation chrétienne adaptée à tous les âges de la vie, dès l'éveil à la foi. Que vous vouliez cheminer vers un sacrement ou simplement découvrir la foi chrétienne, que ce soit pour vos enfants ou pour vous-même, nous vous proposons une nouvelle forme de l'initiation chrétienne dès septembre 2017.

Pour vous inscrire, ou seulement avoir quelques renseignements, vous êtes invités aux réunions d'information, en soirée, au plus près de chez vous. Des renseignements complémentaires concernant les lieux et horaires seront affichés au fond de l'église de votre village durant l'été.

Jeudi 7 septembre- Relais **VALCYR LESTRA** (St Martin Lestra, St Barthélémy, Valeille, St Cyr)

Lundi 11 septembre - Relais **RIVE GAUCHE** (Mornand, Cléppé, Poncins, Chambéon, Ste Foy)

Mercredi 13 septembre - Relais **FEURS** (Feurs, bas de Civens)

Vendredi 15 septembre - Relais **DONZY SUD** (Salt en Donzy, Salvizinet, Jas)

Mardi 19 septembre - Relais **DONZY NORD** (Civens, Pouilly , Epercieux, Rozier)

Jeudi 21 septembre - Relais **MONTAGNE** (Cottance, Montchal, Villechenève, Chambost, Essertines, Panissières)

Pour toute question, contactez le référent initiation chrétienne de votre relais, la **maison paroissiale de Feurs** ou une animatrice d'initiation chrétienne de la paroisse.

Tel : 04.77.26.08.58

mail : initiationendonzy@orange.fr

Emmanuelle JACOUD - Eveil à la foi et enfant jamais catéchisé

Anne RICHARD - Initiation chrétienne des enfants

Isabelle PION et Père Innocent- Accompagnement des ados

Chantal GAGNIERE - Accompagnement des adultes



*Groupe scolaire Saint Marcellin Champagnat
(Ecole-Collège) Rue Jules Ferry - 42110 FEURS
☎ 04 77 26 47 69 ☎ 04 77 26 12 68
✉ ecole-champagnat@wanadoo.fr
www.groupe-scolaire-champagnat.fr*



ANIMATION PASTORALE

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement. Cela signifie, que dans le respect de la liberté de conscience de chacun, votre enfant pourra se voir proposer des temps forts ou célébrations.

Cette année, nous partirons avec les CM2-6^{ième} à la découverte de **ST MARCELLIN CHAMPAGNAT**, prêtre pédagogue, fondateur des « Frères Maristes » qui a donné son nom à notre « Maison ». Cette journée sera organisée à notre Dame de l'Hermitage à Saint Chamond, le 15 septembre 2017.

Lors du temps de midi, les élèves du CP au CM2 pourront participer à l'atelier pastoral et découvrir ainsi la religion catholique avec C Mancuso.

CAHIER DE CORRESPONDANCE

Toutes les informations de l'école arrivent dans le cartable de votre enfant, dans le cahier de correspondance. Il sert de lien entre la famille et l'école. Soyez donc vigilants.

N'hésitez pas à consulter le site internet du Groupe Scolaire, rubrique « agenda » pour découvrir les diverses activités proposés aux élèves

FOURNITURES

Tous les lots de fournitures ainsi que tous les manuels scolaires seront distribués : **jeudi 31 Août et vendredi 1^{er} septembre** de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H à l'école

REUNIONS DE PARENTS

Des réunions de parents- enseignants auront lieu courant septembre. Veuillez noter les dates :

Niveaux	Dates des réunions
Classes TPS-PS-MS et GS	Mardi 26 septembre 2017 à 18h
Classes CP et CE1	Mardi 12 septembre 2017 à 18h
Classes CE2 et CM1	Vendredi 15 septembre 2017 à 18h
Classes : CM1/CM2 et CM2	Vendredi 22 septembre 2017 à 18h



Groupe scolaire Saint Marcellin Champagnat
(Ecole-Collège) Rue Jules Ferry - 42110 FEURS
☎ 04 77 26 47 69 ☎ 04 77 26 12 68
✉ ecole-champagnat@wanadoo.fr
www.groupe-scolaire-champagnat.fr



Cette année, nous vous proposerons également de rencontrer les enseignants, en plus des rencontres individuelles, en janvier pour des « *rencontres sablier* ».

ASSURANCE SCOLAIRE

En matière de risques encourus dans le milieu scolaire, vous devez obligatoirement nous fournir : une attestation Responsabilité Civile établie par votre assureur et une attestation Individuelle Accident également établie par votre assureur ou souscrite auprès de notre organisme partenaire la Mutuelle Saint Christophe (le formulaire de cette mutuelle sera transmis à votre enfant le jour de la rentrée).

Attention, les attestations fournies doivent impérativement faire apparaître que votre enfant est assuré en INDIVIDUELLE ACCIDENT car cela est OBLIGATOIRE et INDISPENSABLE pour toute sortie hors établissement.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'école réactualisé sera commenté en classe et remis à chaque élève à la rentrée.

Merci de le lire avec lui et de le signer.

PAI

Certains élèves présentent des troubles de la santé qui peuvent amener les personnels de l'établissement à prodiguer des gestes ou des soins de premiers secours, à donner des médicaments pendant le temps scolaire. Il est alors obligatoire de remplir un Projet d'Accueil Individualisé, protocole à appliquer, formalisé par écrit.

Les familles qui souhaitent la mise en place d'un PAI devront :

- retirer les documents sur le site de la direction académique DSDEN 42 (merci de bien vouloir communiquer aux familles l'adresse du site où elles pourront retirer une **fiche de procédure** et l'**imprimé PAI correspondant à la pathologie de leur enfant** : site de la DSDEN de la Loire, rubrique "vie de l'élève", "santé scolaire", "PAI" <http://www.ac-lyon.fr/dsden42/pid33549/sante-scolaire.html?dmenu=2&dsmenu=2>),
- faire compléter et signer ce document par le médecin de son choix ;
- après l'avoir complété et signé, remettre le PAI, accompagné des médicaments nécessaires à son application.

Aussi, si votre enfant nécessite un PAI, je vous demanderais de bien vouloir suivre cette procédure.

PHOTOS DES CLASSES

Les photos des classes seront prises le jeudi 21 septembre au matin.

DEMANDE DE SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE EN « VOITURE PARTICULIERE »

Le Conseil Départemental de la Loire peut attribuer une subvention aux familles domiciliées dans la Loire, qui utilisent leur voiture particulière pour le transport de leur enfant :

- soit de leur domicile à l'établissement s'il n'existe aucun service de transport collectif, dans ce cas la distance entre le domicile et l'école doit être supérieure à 3 km
- soit de leur domicile au point le plus proche de passage d'un service de transports scolaires, dans ce cas, la distance minimale requise est de 2 km et l'élève doit obligatoirement être inscrit au transport collectif.

Les dossiers de demande de subvention pourront être retirés auprès de Mme Denis, au secrétariat ou téléchargés sur le site www.loire.fr rubrique transports scolaires.

Ne pas oublier de joindre un **RIB** et de faire tamponner la fiche par la mairie.

Bonne rentrée

